



LIVRET D'ACCUEIL PRODUCTEUR

CONTRAT GEO16

SOMMAIRE

Préambule 3

Présentation des acteurs 4

Définition d'un contrat de complément de
rémunération 5

Parcours de contractualisation 6-12

Questions – réponses 13-14

Adresses utiles 15

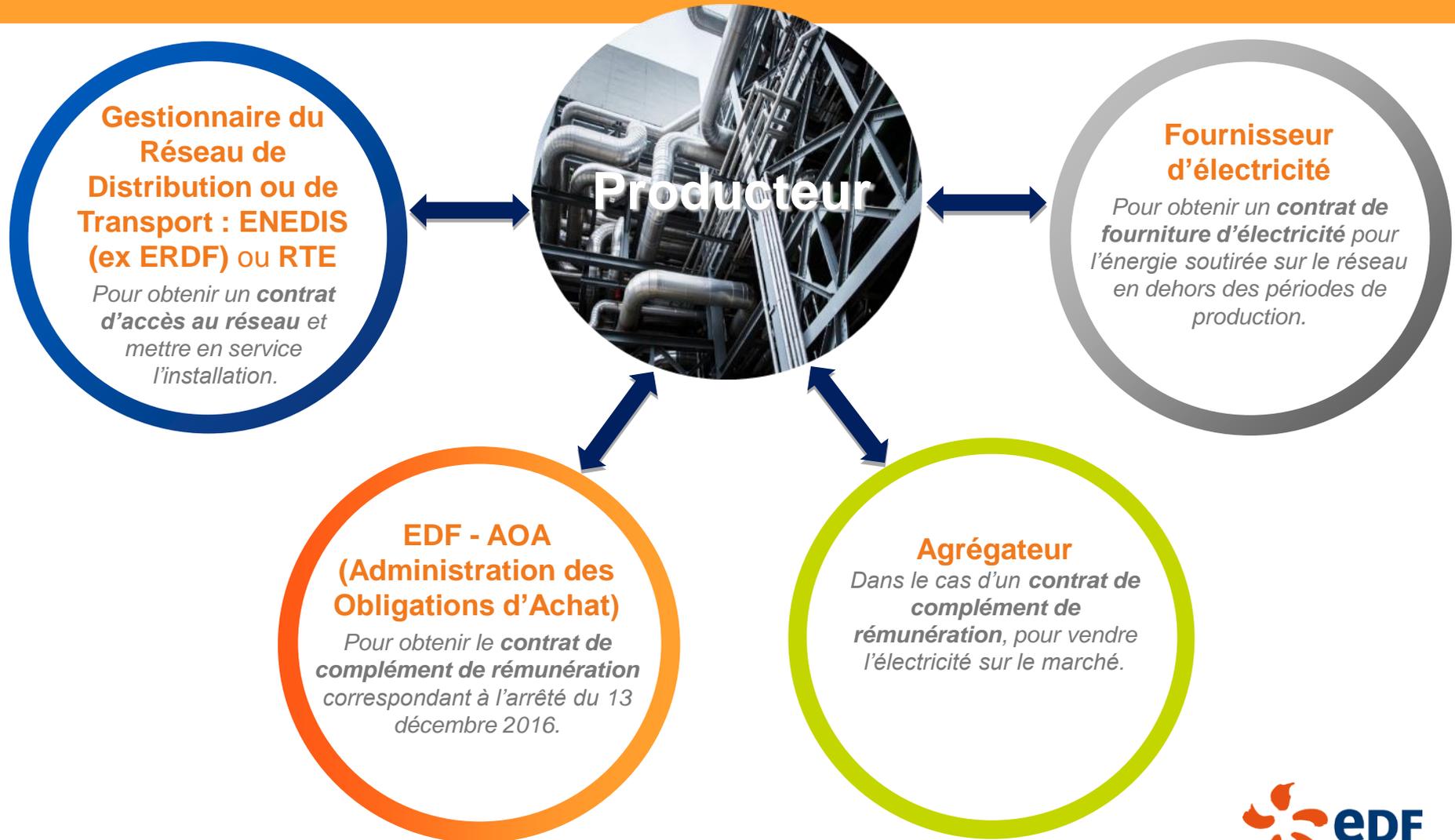
PREAMUBLE

- Ce document s'adresse uniquement aux producteurs d'installation utilisant l'énergie extraite de gîtes géothermiques.
- Ce document résume, sous une forme simplifiée, les étapes nécessaires à l'élaboration du contrat de complément de rémunération pour une installation de géothermie en application de l'arrêté du 13 décembre 2016.
- Dans le cadre des missions de service public prévues par l'article L. 314-18 du code de l'énergie, EDF est tenu de conclure un contrat de complément de rémunération avec les producteurs qui en font la demande.



Ce livret ne saurait engager la responsabilité d'EDF quant aux obligations du producteur de s'assurer qu'il respecte le cadre législatif et réglementaire applicable à son installation.

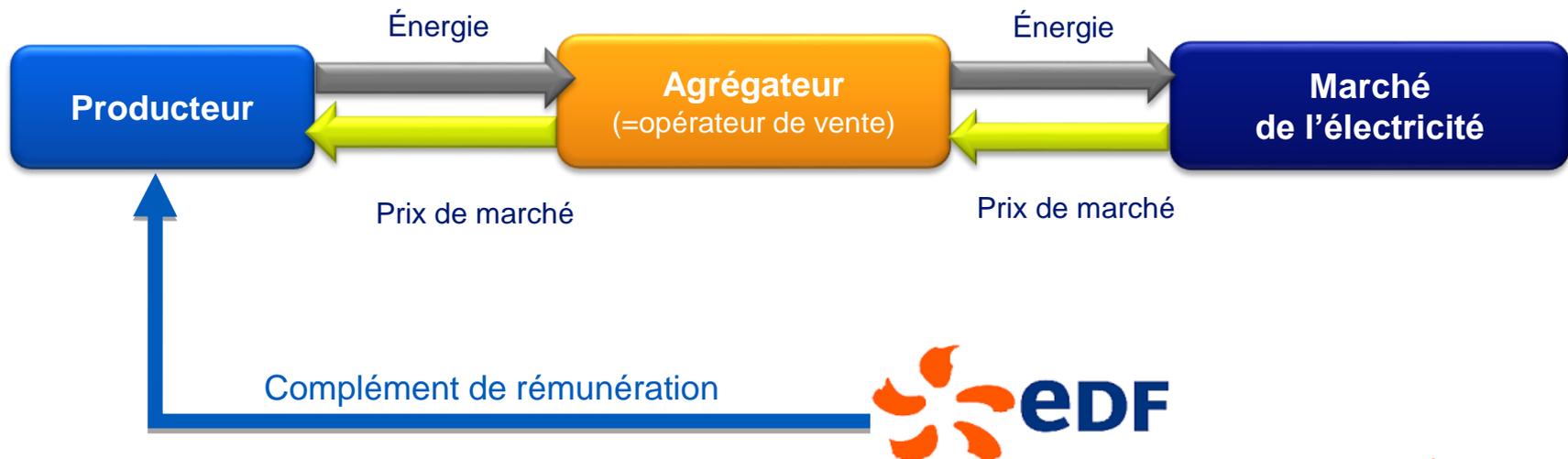
PRÉSENTATION DES ACTEURS



QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION ?

Contrat de complément de rémunération

- L'électricité produite est vendue sur le marché par le producteur ou l'agrégateur qu'il désigne.
- Le complément de rémunération versé par EDF dépend de la quantité d'électricité produite et du marché de l'électricité.



PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

CONTRAT DE COMPLEMENT DE REMUNERATION GEO16

1

Demande de raccordement

- J'effectue ma demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau

2

Demande de contrat de fourniture

- Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, j'effectue une demande de contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes d'injection

3

Demande de contrat

- Avant l'achèvement de mon installation, j'envoie ma demande de contrat à EDF OA accompagnée des pièces listées page 8.

4

Achèvement de l'installation et attestation de conformité

- J'achève mon installation dans un délai de 4 ans à compter de la date de demande complète de contrat.
- Je fais établir, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect de l'installation à la demande de contrat et à la réglementation en vigueur. Cette attestation peut être remplacée par une attestation sur l'honneur. Se reporter à la page 9 pour plus d'information.

5

Rattachement au périmètre d'équilibre

- Je choisis mon responsable d'équilibre et je rattache mon installation à son périmètre.

Prise d'effet du contrat

- Je choisis et communique à EDF OA la date choisie de prise d'effet au moins 15 jours à l'avance. Se reporter à la page 11 pour plus d'information.

6

Mise en service de mon installation

- Le gestionnaire de réseau met en service mon installation.

7

Signature du contrat d'achat

- Dans le cadre du processus de signature, EDF OA m'adresse mon contrat de complément de rémunération, ou mon avenant de prise d'effet dans le cadre d'une signature par anticipation.

8

Facturation et règlement

- J'é mets mes factures mensuellement sur la base des données de production communiquées par EDF OA.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPES 1/8 ET 2/8

1

Demande de raccordement

Je dépose auprès d'ENEDIS (ex ERDF) ou RTE une demande de raccordement. ENEDIS (ex ERDF) m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau en Injection (CARD-I) ou du Contrat de Raccordement, d'Accès et d'Exploitation (CRAE).

ou

RTE m'envoie un accusé de réception sur lequel figure le numéro de mon futur Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).

!

Je communique ce numéro CRAE / CARD-I / CART-I à l'agence EDF OA dont les coordonnées figurent page 15, en complétant la « fiche de collecte ».

Je poursuis la procédure de raccordement de mon installation avec le gestionnaire de réseau.

J'achève mon installation dans les 4 ans après la demande de contrat.

2

Demande de contrat de fourniture

- Si je ne dispose pas de mon propre système d'alimentation, je souscris un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de mon choix pour alimenter mes auxiliaires en dehors des périodes d'injection.



ENEDIS (ex ERDF) :
Energie Distribution

RTE : Réseau de
Transport d'Électricité

Cf. coordonnées page
18



La fiche de collecte
est disponible sur le
site www.edf-oa.fr

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 3/8

3

Demande de contrat

- ◆ **Avant l'achèvement de mon installation**, j'envoie ma demande de contrat à EDF.
- 1. Je remplis le formulaire de « Demande de contrat GEO16 »
- 2. Je joins les pièces suivantes :
 - ✓ L'arrêté ministériel accordant un permis exclusif de recherche haute température, ou l'arrêté préfectoral accordant une autorisation de recherche basse température
 - ✓ L'arrêté préfectoral d'autorisation d'ouverture de travaux miniers au titre du code minier
 - ✓ Le plan de situation de chaque unité amont
- 3. J'envoie à EDF OA ma demande de contrat et les pièces complémentaires par courrier recommandé avec accusé de réception ou par mail, à l'adresse indiquée en page 15.
- 4. A réception de la demande complète de contrat, EDF OA enverra un courrier d'accusé réception, mentionnant la valeur du tarif T_{DCC} ainsi que des précisions sur les informations complémentaires à fournir.



Pour le contrat GEO16 ?
l'agence Sud-Est est
votre seul interlocuteur.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 4/8

4

Achèvement de l'installation et attestation de conformité

- ◆ J'achève mon installation dans un délai de 4 ans à compter de la date de demande de contrat.
- ◆ Je fais établir, par un organisme agréé, une attestation de conformité qui confirmera le respect et la conformité de l'installation aux éléments mentionnés dans ma demande de contrat et à la réglementation en vigueur.
- ◆ Cet organisme de contrôle me délivre une attestation lorsque mon installation est achevée conformément à ma demande de contrat.



Les Exceptions

- ◆ Jusqu'à l'approbation du référentiel de contrôle géothermie, l'attestation de conformité est remplacée par une attestation sur l'honneur de conformité. L'attestation de conformité validée par un bureau de contrôle devra parvenir à EDF OA dans le délai prévu par la réglementation au moment de l'approbation du référentiel.



Cf. question « À quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour la réalisation de l'attestation de conformité de mon installation ? » page 14



Le modèle d'attestation sur l'honneur est fourni avec l'accusé réception de la demande complète de contrat.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPES 5/8 ET 6/8

5

Rattachement au périmètre d'équilibre

- ◆ Je choisis mon responsable d'équilibre.
J'organise également la vente de l'électricité produite sur le marché de l'électricité.

6

Mise en service de mon installation

- ◆ ENEDIS (ex ERDF) / RTE met en service mon installation.



ENEDIS (ex ERDF) / RTE reste mon interlocuteur jusqu'à la mise en service de mon installation.

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 7/8

7

Signature du contrat de complément de rémunération

- ◆ EDF OA met à ma disposition le contrat, sous réserve de la complétude du dossier transmis. Il peut s'agir d'un contrat signé par anticipation (rédigé et signé avant la prise d'effet du contrat). Dans ce cas, un avenant de prise d'effet viendra compléter les informations et faire prendre effet le contrat.
- ◆ Je paraphe et signe les deux exemplaires des conditions particulières, sans oublier les annexes au contrat.
- ◆ Je retourne ces documents par courrier à EDF OA (dont l'adresse figure page 15) ; je conserve l'exemplaire des conditions générales.
- ◆ EDF OA me renvoie mon exemplaire des conditions particulières signé par les deux parties.
- ◆ Dans le cas d'un avenant de prise d'effet, ce dernier vous sera envoyé pour signature par EDF OA, dès réception de l'ensemble des pièces nécessaires à sa rédaction et une fois la date de prise d'effet du contrat connue.



Conditions pour la prise d'effet

- ◆ La prise d'effet du contrat est nécessairement postérieure à la date du constat mentionnée sur l'attestation de conformité. Elle correspond à un premier de mois. Vous communiquez à EDF OA la date choisie de prise d'effet au moins 15 jours à l'avance.



La durée du contrat est assujettie au délai d'achèvement de l'installation.

Le modèle de contrat (conditions générales et particulières) sera bientôt disponible sur le site internet www.edf-oa.fr

PARCOURS DE CONTRACTUALISATION

ÉTAPE 8/8

8

Facture et règlement

- ◆ Mensuellement, à compter de la date d'effet de mon contrat, j'établis ma facture sur la base de données de facturation fournies par EDF OA.
- ◆ EDF OA émet un règlement par virement bancaire à l'ordre du titulaire du contrat.



La première facture ne pourra être émise qu'après signature du contrat d'achat ou de complément de rémunération par les deux parties.

Toute facture incorrecte sera retournée.

QUESTIONS – REPONSES (1/2)



Comment va m'être transmis mon contrat ?

Votre contrat vous sera transmis par courrier.



Puis-je modifier ma demande de contrat ?

Il est possible de modifier les éléments suivants de la demande de contrat :

- les données relatives au Producteur,
- la puissance électrique installée, dans la limite de plus ou moins 15% de la demande initiale.

Pour ce faire, vous devez adresser à EDF OA une demande de contrat modificative (même formulaire que pour la demande de contrat initiale) en ne renseignant que les éléments modifiés.

La modification de la demande de contrat ne peut se faire que jusqu'à la signature du contrat. Ensuite, les mêmes modifications peuvent être demandées, mais cela passera par une demande d'avenant.

QUESTIONS – REPONSES (2/2)



A quel bureau de contrôle dois-je m'adresser pour l'attestation de conformité ?

Le bureau de contrôle doit être agréé par un arrêté du ministre chargé de l'énergie. Cet agrément porte sur l'ensemble des contrôles mentionnés aux articles L. 311-13-5, L. 314-7-1 et L. 314-25 du Code de l'énergie. Seuls peuvent être agréés les organismes accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation sur la base de la norme NF EN ISO/CEI 17020 appliquée aux activités définies par l'arrêté mentionné à l'article R. 311-43 du code de l'énergie comme étant soumises à contrôle sous accréditation, avec un niveau d'indépendance de type A.

Jusqu'au 16 décembre 2018, l'accréditation demandée ne s'applique qu'au domaine de l'électricité.



A quel moment dois-je éditer ma 1^{ère} facture?

La 1^{ère} facture ne pourra être émise qu'après signature de votre contrat, ou de votre avenant de prise d'effet, le cas échéant, par les deux parties.

ADRESSE UTILES

Pour quoi ?

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Distribution en Injection (CARD-I) ou un Contrat de Raccordement, d'Accès et d'exploitation (CRAE).



ENEDIS (ex ERDF)

<http://www.enedis.fr>

Pour établir ma demande de raccordement en vue de conclure un Contrat d'Accès au Réseau de Transport (CART-I).



RTE

<http://www.rte-france.com>

Pour les échanges relatifs à mon contrat de complément de rémunération GEO16.



Par courrier électronique :

dsp-cspas-obligations-achat-sud-est@edf.fr

Par courrier :

EDF OA – Agence Sud-Est – GEO16

TSA 90071

93736 BOBIGNY CEDEX 09

Qui contacter ?



Merci de privilégier les courriers électroniques pour les échanges avec EDF OA.